

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère du budget, des comptes publics, de
la fonction publique et de la réforme de l'Etat
Ministère des solidarités et de la cohésion
sociale

MISSION INTERMINISTERIELLE DE LUTTE
CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE
Affaire suivie par : Ruth Gozlan/ Dominique Deugnier
Tél : 01 42 75 69 52 / 69 93
Mél. : ruth.gozlan@pm.gouv.fr
dominique.deugnier@pm.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
Sous-direction de la Promotion de la santé
et de la prévention des maladies chroniques
Bureau des Pratiques Addictives.
Affaire suivie par : Abla Maache.
Tél : 01 40 56 45 02
Mél : abla.maache@sante.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE
Sous-direction des Affaires financières et de la modernisation
Bureau de la gouvernance du secteur social et médico-social.
Affaire suivie par : Marine Darnault.

DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE
Sous-direction du Financement du Système de Soins
Bureau des établissements de Santé et des Etablissements Médico-sociaux.
Affaire suivie par : Marie-José Sauli

Le président de la mission interministérielle de lutte
contre la drogue et la toxicomanie
Le Ministre du Travail, de l'emploi, de la Famille et de
la Santé
Le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la
Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, porte-
parole du Gouvernement
La Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale
La Secrétaire d'Etat à la santé

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
ARS
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
(pour information)

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGS/MILDT/DGCS/DSS/2011/25 du 17 janvier
2011 relative à la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre
des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan
gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif
médico-social en addictologie
Classement thématique : Protection sanitaire

Date d'application : immédiate

Validée par le CNP le 23 décembre 2010 - Visa CNP 2010-321

Résumé : Cette instruction précise les projets qui ont été retenus suite à l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 et notifiant les crédits nécessaires au fonctionnement de ces projets.

Mots-clés : CSAPA, CAARUD, médico-social, addictologie, CHRS, Accueil hébergement insertion (AHI), Consultations jeunes consommateurs, prison, plan gouvernemental

Textes de référence :

Article L.312-1, 9° et L. 314-3-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF)

Article L.3121-5 du code de la santé publique (CSP)

Articles D.3411-1 à D.3411-9 et R.3121-33-1 à R.3121-33-4 du CSP

Circulaire DGS/MC2/2008/79 du 28 février 2008 relative à la mise en place des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et à la mise en place des schémas régionaux médico-sociaux d'addictologie

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N°DGS/MC/MILDT/2010/242 du 2 juillet 2010 relative à l'appel à projets pour la mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif médico-social en addictologie

CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE N° DGCS/5C/DSS/DGS2010/ 429 du 13 décembre 2010 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2010 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques, Appartement de coordination thérapeutique (ACT), Lits halte soins santé (LHSS), Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), Communautés thérapeutiques (CT), Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et Lits d'accueil médicalisé (LAM)

Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011

Annexes :

- Annexe 1 : Liste des projets retenus par mesures
- Annexe 2 : Tableau des mesures nouvelles notifiées par régions

La circulaire interministérielle DGS/MILDT du 2 juillet 2010 précisait les modalités de mise en œuvre des mesures relatives aux soins, à l'insertion sociale et à la réduction des risques du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 concernant le dispositif médico-social en addictologie (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie –CSAPA-, Centres de soins spécialisés aux toxicomanes –CSST-, Centres de cure ambulatoire en alcoologie –CCAA- et Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques des usagers de drogues –CAARUD-). Ainsi, différents appels à projets ont été lancés.

Parmi les projets reçus, la MILDT et la DGS ont sélectionné ceux dont vous trouverez la liste en annexe ainsi que le montant du financement octroyé pour chacun (annexe 1). Les projets retenus font l'objet d'un financement sur l'Objectif national de dépenses de l'assurance-maladie (6^{ème} sous-objectif «autres modes de prise en charge » auquel émarginent les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques en application

de l'article L.314-3-3 du Code de l'action sociale et des familles). Les crédits nécessaires au fonctionnement en année pleine des projets retenus sont notifiés, par région, en annexe (annexe 2). Le montant accordé pour chacun correspond à celui sollicité par la structure porteuse ou, en cas de dépassement, au montant maximum prévu par le cahier des charges. Le financement des projets est pérenne pour les nouvelles consultations jeunes consommateurs (mesures I-1-1 du plan gouvernemental) ; il sera maintenu, pour tous les autres projets, sous réserve des résultats positifs de l'évaluation.

Il est demandé aux ARS de veiller à ce que les projets soient mis rapidement en œuvre. C'est pourquoi elles devront s'assurer que les structures disposent des crédits nécessaires au démarrage de leur activité.

Les services de la MILDT et de la DGS se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Etienne Apaire

Pour les ministres et par délégation

signé

signé

Président de la MILDT

Pr. Didier Houssin

le directeur général de la santé

Pour les ministres et par délégation

Pour les ministres et par délégation

signé

signé

Fabrice Heyriès

Dominique Libault

le directeur général de la cohésion sociale

le directeur de la sécurité sociale

Région	Département	Nom de la structure porteuse du projet retenu	Montant des mesures nouvelles octroyées
Mesure I-1-1: Accueil jeunes consommateurs, consultations jeunes consommateurs			
Centre	18	CAET Bourges	16 140
Centre	45	APLEAT - CJC Gien	16 530
Haute-Normandie	27	ADISSA CSAPA de Vernon	16 700
Haute-Normandie	27	ADISSA CSAPA les Andelys	16 700
Haute-Normandie	27	Centre Hospitalier de Gisors	11 000
Ile-de-France	95	ASCPLT Rivage	16 700
Languedoc-Roussillon	30	APSA Saint-Ambroix	16 700
Midi-Pyrénées	82	ANPAA 82 à Montauban	16 220
Nord-Pas-de-Calais	59	Association Para-chute	16 700
Picardie	02	Centre Horizon de L'Aisne	16 700
Picardie	60	ANPAA 60 - CJC Nord-Ouest de l'Oise	16 700
Picardie	60	ANPAA 60 - CJC Est de l'Oise	16 700
Poitou-Charentes	17	Centre Hospitalier de Jonzac pour son CSAPA	16 700
Rhône-Alpes	74	ANPAA 74 Thônes	16 700
Mesure I-3: Accueil, consultations consommateurs cocaïne au sein de CSAPA			
Aquitaine	24	CEID 24	20 500
Aquitaine	64	Association BIZIA	20 500
Ile-de-France	75	CSAPA « Espace MURGER »	20 500
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	13	Association « Bus »	20 500
Rhône-Alpes	69	Association LYADE	20 500
Mesure I-3-2: Accueil d'usagers de crack en CSAPA avec hébergement			
Midi Pyrénées	46	CSAPA Le Peyry	160 000
Mesure I-4-1-1: Accueil parents ayant une addictions-enfants, consultations avancées des CSAPA en CHRIS			
Franche Comté	25	CSAPA Soléa	69 600
Lorraine	55	CSAPA Centr'aide St Mihiel	70 000
Mesure I-4-1-2: Accueil de femmes avec enfants, CSAPA avec hébergement			
Aquitaine	40	Association Suerte	150 000
Ile de France	93	Association Aurore	149 850

Mesure I-4-2: Accueil de femmes, accueil spécifique en CSAPA et CAARUD			
Basse Normandie	14	ANPAA 14	6 000
Centre	18	CAET Bourges	6 000
Guyane	973	CSAPA/CAARUD Akati'j St Laurent	6 000
Haute-Normandie	76	Passerelle Elbeuf	6 000
Ile de France	77	APS Contact	6 000
Ile de France	94	CSAPA Littoral	6 000
Languedoc-Roussillon	30	APSA 30 – CAARUD LOGOS	6 000
Limousin	87	CSAPA BOBILLOT (CH Esquirol)	6 000
Lorraine	88	CAARUD AVSEA	6 000
Lorraine	54	CAARUD Échange	6 000
Midi-Pyrénées	31	ANPAA 31	6 000
Nord Pas de Calais	59	CAARUD Oxygène	6 000
Pays de la Loire	85	CAARUD AIDES et CSAPA La Métairie et CSAPA ANPAA 85	6 000
Rhône-Alpes	69	CAARUD Pause Diabolo	6 000
Rhône-Alpes	38	CSAPA GISME	6 000
Mesure I-4-3: Accueil parents ayant une addictions-enfants, équipe de prise en charge précoce parent-enfant			
Ile de France	93	Hôpital Avicenne – CSAPA Boucebci	169 000
Aquitaine	33	CH Perrens	169 000
Mesure I-5-1: Accueil de personnes sortant de prison, consultations avancées en AHI			
Lorraine	57	CMSEA – CSAPA les Wads	9 000
Picardie	80	Le Mail	9 000
Mesure I-5-2: Accueil de personnes ayant une addiction, partenariat entre CSAPA, CAARUD et structures AHI			
Alsace	67	CSAPA ALT	9 000
Aquitaine	40	CSAPA La Source	9 000
Bourgogne	71	ANPAA 71	9 000
Haute-Normandie	27	CAARUD ADISSA	6 000
Lorraine	88	CAARUD La Croisée	6 000
Picardie	60	CAARUD SATO	6 000

Annexe 2

Notification régionale des mesures nouvelles pour les projets retenus

Régions/DOM	Mesures nouvelles CSAPA/ CAARUD
ALSACE	9 000
AQUITAINE	369 000
AUVERGNE	0
BOURGOGNE	9 000
BRETAGNE	0
CENTRE	38 670
CHAMPAGNE-ARDENNE	0
CORSE	0
FRANCHE COMTE	69 600
ILE DE France	368 050
LANGUEDOC-ROUSSILLON	22 700
LIMOUSIN	6 000
LORRAINE	97 000
MIDI-PYRENEES	182 220
NORD-PAS-DE-CALAIS	22 700
BASSE-NORMANDIE	6 000
HAUTE-NORMANDIE	56 400
PAYS DE LOIRE	6 000
PICARDIE	65 100
POITOU CHARENTES	16 700
PACA	20 500
RHONE ALPES	49 200
GUADELOUPE	0
MARTINIQUE	0
GUYANE	6 000
REUNION	0
TOTAL	1 419 840